



## AVIS DE PROMULGATION

Le 15 janvier 2019, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2019-290 décrétant les taux de taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'exercice financier 2019.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 24 janvier 2019

*(s) Caroline Provost*

\_\_\_\_\_  
Caroline PROVOST

Secrétaire-trésorière adjointe